

**Relevé de décisions du Conseil d'Administration de
l'Université de Valenciennes
Séance du 29 mai 2018**

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures :	JOVENIAUX Didier, représentant suppléant de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole
Collège A des professeurs des universités	ARTIBA Abdelhakim COUTELLIER Daniel DUQUENNOY Marc LAGAE Véronique GUERRA Thierry-Marie LEVEL Pascal
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	ALPHONSE-TILLOY Isabelle BOUCHART Franck
	KRAS Anne-Marie USEILLE Philippe
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	RUTKOWSKI Pascal TURPIN-WINTER Hélène
Collège des Usagers	FOURNEL Pierre GIRARD Quentin LASMI Kamelia HELON Gaétan
Membres de droit	Madame la Rectrice de l'Académie de Lille ou son représentant Monsieur le directeur général des services Madame l'agent comptable
Membres invités	HARMAND Souad, Vice-présidente du conseil d'administration BARBIER Franck, Vice-président en charge des formations POIRRIEZ Vincent, Vice-président délégué aux affaires juridiques, SIGUOIRT Laurent, Vice-président délégué aux ressources humaines VARAGO Manuel, responsable administratif de la direction générale, pour compte rendu
Ont donné pouvoir	PAILLOUS Françoise à Abdelhakim ARTIBA ASSE Abdallah à COUTELLIER Daniel CHAMPAGNE Philippe à DUQUENNOY Marc MANUSSET Héric à KRAS Anne-Marie RENAUX Dominique à TURPIN-WINTER Hélène EDART Cédric à RUTKOWSKI Pascal

Monsieur ARTIBA, Président du conseil d'administration accueille les conseillers à 14 h 00. Il informe les membres que le maire de Maubeuge et le Président de la communauté d'agglomération Maubeuge- Val de Sambre feront une intervention à la suite de cette séance.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14 h 10.

Monsieur le Président explique le retrait du point à l'ordre du jour relative au régime de la prime pour responsabilité recherche en raison des remarques du Rectorat.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2018

Monsieur le Président présente le relevé de décisions.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le relevé de décision.

CONTINGENT D'HEURES POUR L'AMÉNAGEMENT DE SERVICE DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le vice-président délégué aux ressources humaines. Il rappelle le contexte qui est de permettre aux enseignants du second degré d'avoir un aménagement de service pour préparer un doctorat.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à la majorité des voix les contingents d'heures proposés dans le cadre des aménagements de service accordés aux enseignants du second degré.

**22 POUR,
1 ABSTENTION**

Pour l'année universitaire 2017-2018, le contingent est de 192 heures équivalent travaux dirigés.

Pour l'année universitaire 2018-2019, le contingent est de 384 heures équivalent travaux dirigés.

REGLEMENT INTERIEUR RELATIF A L'USAGE DU SYSTEME D'INFORMATION PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le vice-président délégué aux affaires juridiques.

Il présente le règlement ayant pour objet une mise en conformité avec la réglementation relative aux droits et obligations des organisations syndicales de fonctionnaires pour l'usage du système d'information de l'établissement. Le comité technique s'est prononcé favorablement.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix l'ensemble des dispositions du règlement intérieur.

TARIFS D'INSCRIPTION A L'INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur SIGUOIRT qui présente le dispositif.

Il s'agit pour l'IEJ de proposer une préparation à l'examen pour l'accès au Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats (CRFPA) et également d'organiser l'examen pour l'entrée au CRFPA.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité des voix les tarifs d'inscription à l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ).

**22 Pour,
1 Contre.**

- ✓ Formule préparation et examen : 400 euros
Il permet de passer l'examen du CRFPA à l'IEJ de Valenciennes.
L'inscription confère au bénéficiaire le statut d'étudiant.
- ✓ Formule candidat libre : 180 euros
Cette formule permet de passer l'examen du CRFPA sans suivre les préparations proposées par l'IEJ.

TARIFS DES ACTIONS DE FORMATIONS CONTINUE 2017/ 2018

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le directeur général des services.

Il présente un tableau de synthèse pour l'année 2017/2018. Il s'agit de tarifs spécifiques non compris dans le vote précédent du conseil d'administration, et votés en conseils de composantes.

Un conseiller explique qu'il votera contre en raison des montants réclamés pour certaines actions.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité des voix les tarifs de formation continue

**22 Pour,
1 Contre.**

Tarifs de Formation Continue 2017/2018 présentés au Conseil d'Administration du 29 mai 2018	TARIF DE REFERENCE	TARIF DE REFERENCE	TARIF MINI	TARIF MAXI
	2016-2017	2017-2018	2017-2018	2017-2018
Coûts forfaitaires et prestations diverses	€/prestation	€/prestation	€/prestation	€/prestation
Modules de formation à distance (INSERSYG-UTOP, Master 3MH, licence pro SPORTICE...), prix forfaitaire TTC par module et par participant		2600,00	2000,00	4000,00
Formation continue des avocats IEJ (forfait annuel)		350,00	300,00	455,00
Formation déontologie IEJ		160,00	140,00	200,00
Demi-journée de formation dans le cadre de l'IEJ		70,00	60,00	100,00

TARIFS DES ACTIONS DE FORMATIONS CONTINUE 2018/2019

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le directeur général des services.

Il présente un tableau de synthèse pour l'année 2018/2018. Il s'agit de tarifs s'appuyant sur une étude des coûts complets des formations.

Un conseiller explique qu'il votera contre en raison de l'envoi tardif du document.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité des voix les tarifs de formation continue

**22 Pour,
1 Contre**

		2017-2018	2018-2019		
Formations diplômantes Licences, Masters et assimilées et autres formations		Taux horaire par stagiaire (€h)	Taux horaire par stagiaire (€h)	Coût horaire par stagiaire (€h)	Nb St
DIPLOMANT	Formations passerelles : DU Formation Sciences et Techniques / DU Formation Commerce et Gestion	13,00	13,00	12,15	13
DIPLOMANT	L1 & L2 et assimilés (DEUG, DEUST, DUT, DU) tertiaires	14,00	14,00	13,45	12
DIPLOMANT	L1 & L2 et assimilés (DEUG, DEUST, DUT, DU) secondaires	16,00	16,00	15,35	11
DIPLOMANT	L3 et assimilés (Licence, Licence professionnelle, DU) tertiaires	16,00	16,00	14,60	11
DIPLOMANT	L3 et assimilés (Licence, Licence professionnelle, DU) secondaires	16,00	16,00	15,35	11
DIPLOMANT	M1 & M2 et assimilés (DU) tertiaires	18,00	18,00	17,80	9
DIPLOMANT	M1 & M2 et assimilés (DU) secondaires	18,00	18,00	16,85	10
DIPLOMANT	Formations d'Ingénieurs	19,00	19,00	18,70	9
AUTRE	Formations qualifiantes sous contrats de professionnalisation	9,15	9,15	9,00	19
AUTRE	Formations générales : formations en langues, DAEU, capacité en droit, préparations aux concours (administratifs, carrières sociales, paramédicaux...)	13,00	13,00	12,15	13
AUTRE	Enseignements préparatoires aux autres certifications : C2I®, langues,...	14,00	14,00	13,15	12
AUTRE	Enseignements préparatoires à l'habilitation électrique	15,00	15,00	13,80	12
AUTRE	Formations professionnelles ou générales mises en place pour un groupe restreint	32,50	32,50	27,60	6
AUTRE	Séminaires de formation (formations en ateliers avec plusieurs animateurs et rapporteurs) : Le tarif tient compte de l'ingénierie de formation occasionnée et des spécificités d'accueil	54,00	54,00	48,60	80
AUTRE	Accompagnement Individuel (Action de positionnement C2I®, Accompagnement de projet et mémoire, Aide à la rédaction de mémoire et autres actions individuelles)	100,00	100,00	90,00	1
AUTRE	Bilan de compétences (prestation individuelle)	75,00	75,00	75,00	1

		2017-2018	2018-2019		
Tarifs forfaitaires / prestations diverses		€/prestation	€/prestation REFERENCE	€/prestation MINI	€/prestation MAXI
FORFAITAIRE	Module DAEU en Enseignement à distance – cas spécifique du milieu carcéral (par module)	16,00	16,00	-	-
FORFAITAIRE	Module DAEU en enseignement à distance (par module)	441,00	441,00	396,90	573,30
FORFAITAIRE	Formation continue des avocats dans le cadre de l'IEJ (forfait annuel)	350,00	350,00	300,00	455,00
FORFAITAIRE	Module de formation déontologie dans le cadre de l'IEJ	160,00	160,00	140,00	200,00
FORFAITAIRE	Demi-journée de formation dans le cadre de l'IEJ	-	70,00	60,00	100,00
FORFAITAIRE	Inscription Session DAEU en Présentiel	50,00	50,00	-	-
FORFAITAIRE	Inscription préparations aux concours des carrières sanitaires ou sociales	50,00	50,00	-	-
FORFAITAIRE	Evaluation pour les certifications "technologiques" : habilitation électrique, C2I®,...	80,00	80,00	72,00	104,00
FORFAITAIRE	Evaluation pour les certifications en langues : TOEIC,...	40,00	40,00	32,40	46,80
FORFAITAIRE	VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) avec accompagnement : 10h d'accompagnement (110 €/h) et frais d'audit (600 €)	1700,00	1700,00	1600,00	1900,00
FORFAITAIRE	VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) hors accompagnement : frais de dossier (600 €) et frais d'audit (600 €)	1200,00	1200,00	-	-
FORFAITAIRE	Modules de formation à distance (Master INERSYG/Master 3MH/Licence Pro SPORTICES...), prix forfaitaire TTC par module et par participant	2600,00	2600,00	2000,00	4000,00

		2017-2018	2018-2019		
Formations Intra-Entreprise ou Inter-entreprises (prix au groupe)		€	€ REFERENCE	€ MINI	€ MAXI
	Heure groupe de formation inter ou Intra-Entreprise sans ingénierie (hors frais annexes : déplacements, repas, fournitures...)	90,00	170,00	153,00	221,00
	Heure groupe de formation inter ou Intra-Entreprise avec ingénierie (hors frais annexes : déplacements, repas, fournitures...)	140,00	300,00	270,00	390,00
	Journée de formation en entreprise avec ingénierie (hors frais annexes : déplacements, repas, fournitures...)	1400,00	1500,00	1350,00	1950,00

PARITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU COMITE TECHNIQUE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le responsable administratif de la direction générale.

Il explique qu'il s'agit de prendre en compte en vue des élections professionnelles du 6 décembre 2018, l'application de la nouvelle réglementation sur la représentation paritaire entre les femmes et les hommes au sein de l'établissement.

Un conseiller explique qu'il votera contre en raison de l'insuffisance du dispositif au niveau national pour garantir la parité entre les femmes et les hommes.

Le comité technique s'est prononcé favorablement.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité des voix la répartition des effectifs entre les femmes et les hommes au sein du comité technique.

21 Pour
1 Contre
1 abstention

Effectif du total du personnel: 1 303
Effectif des femmes parmi le personnel : 589, soit 45,20%
Effectif des hommes parmi le personnel : 714, soit 54,79%.

DESIGNATION DES MEMBRES ETUDIANTS AU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL-CHSCT

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le responsable administratif de la direction générale.

Il explique que, suite aux élections des représentants des étudiants du 10 avril 2018, le mandat des 2 représentants des étudiants au CHSCT ont pris fin.

L'attribution des 2 sièges à pourvoir au CHSCT se fait selon la règle de la représentation proportionnelle en fonction du nombre de voix obtenues par les organisations étudiantes aux élections du conseil d'administration.

Le résultat du calcul donne à la Fédération des étudiants de Valenciennes les 2 sièges au CHSCT.

La Fédération des étudiants de Valenciennes donc est invitée à désigner librement 2 représentants au sein du CHSCT.

Cette désignation est attendue dans les meilleurs délais.

ELECTION ETUDIANTE AU CONSEIL DU CENTRE DE SANTE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le responsable administratif de la direction générale.

Il expose à nouveau que, suite aux élections des représentants des étudiants du 10 avril 2018, le mandat des représentants des étudiants au conseil du centre de santé, ont pris fin. Le conseil du centre comprend un représentant des étudiants par conseil, il convient ici de procéder au renouvellement du représentant des étudiants issu du conseil d'administration.

Madame LASMI Kamélia et Monsieur HELON Gaëtan présentent leurs candidatures.

Après vote à bulletin secret,

Le conseil d'administration a élu Mme LASMI Kamélia représentant usagers au conseil du Centre de Santé selon les résultats suivants :

LASMI Kamélia : 16 voix
HELON Gaëtan : 6 voix
Vote blanc : 1

DELEGATION DE POUVOIR

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le responsable administratif de la direction générale.

Il expose au conseil un projet de convention en cours de discussion avec la société d'économie mixte « valenciennes stationnement » consistant à permettre aux étudiants du site des Tertiales de stationner leurs véhicules à des tarifs préférentiels.

Le dispositif doit être confirmé au cours du mois de juin.

Il est proposé au conseil d'administration qu'il délègue le pouvoir d'approuver cette convention au Président afin que le dispositif soit opérationnel dans les délais.

Position :

D'autres solutions de mobilité doivent être également étudiées en partenariat avec le Syndicat intercommunal de mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration délègue à la majorité des voix son pouvoir d'approbation de la convention avec Valenciennes métropole.

**22 Pour,
1 Contre**

CONVENTION AVEC LA FEDERATION DES ETUDIANTS DE VALENCIENNES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le responsable administratif de la direction générale.

Il évoque une convention attributive de subvention avec la Fédération des étudiants de Valenciennes afin d'attribuer un montant de 28 700 euros.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la convention avec le Fédération des étudiants de Valenciennes.

CONVENTION AVEC LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS ELEVES INGENIEURS-FAEIE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Coutellier, directeur de l'ENSIAME.

Il présente l'avis du conseil d'administration de l'ENSIAME sur la convention dont l'objet est d'attribuer une subvention de 25 500 euros à l'association étudiante FAEIE.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité des voix la convention avec le Fédération des Associations Elèves ingénieurs.

**22 Pour,
1 abstention**

SUBVENTION A L'ASSOCIATION D'ENTRE-AIDE DU PERSONNEL

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Rutkowski qui présente la demande de subvention de 3 000 euros.

Il explique que l'association a pour objectif d'accorder des prêts remboursables aux personnels de l'université en difficulté financière. La subvention a pour but de soutenir la trésorerie de l'association pour faire face aux différés de remboursement de la part des bénéficiaires.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité des voix la convention avec l'association d'entre-aide au personnel.

22 Pour
1 abstention

ATTRIBUTION DU NOM « CLAUDE LANCELLE »

Monsieur le Président propose au conseil d'attribuer le nom de « Claude Lancelle » au bâtiment central du site de Cambrai.

Il s'agit d'honorer la mémoire de madame Lancelle qui a œuvré toute sa vie pour le développement de l'université et plus particulièrement pour le développement du site de Cambrai.

Décision

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité des voix l'attribution du nom « Claude Lancelle » au bâtiment central du site de Cambrai

22 Pour
1 abstention

QUESTIONS DIVERSES

Les conseillers débattent du déroulement des opérations électorales du 10 avril 2018 relatives à l'élection des représentants des étudiants.

Ils conviennent que pour les opérations électorales à venir une attention particulière doit être portée sur la mise à disposition de façon égalitaire des moyens d'expression.

En l'absence d'autre question, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 16h30.

Le 19 juin 2018

Le Président de l'Université,



Professeur Abdelhakim ARTIBA